

Analyses et résultats

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 2012 « Année des coopératives », « en hommage à la contribution de ces organisations à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'intégration sociale et le développement rural ».

A cette occasion, Agreste Aquitaine dresse le portrait des 3 560 exploitations viticoles aquitaines vinifiant l'intégralité de leur production en caves coopératives. Installées sur 33 500 hectares de vigne, soit l'équivalent du vignoble champenois, ces exploitations présentent en 2010 un nouveau visage.

Plus grandes, plus spécialisées, s'adaptant aux contraintes économiques, développant leur productivité, dirigées par des exploitants plus jeunes et plus confiants en l'avenir, sans pour autant se défaire de leurs identités, ces exploitations ont su mieux résister aux différentes crises traversées par le vignoble aquitain. Ce secteur, sur lequel reposent beaucoup d'espoirs quant à l'avenir d'une partie de la viticulture régionale, a su développer, par le biais d'une restructuration forte, son propre modèle gagnant.

SRISSET



En dix ans, les coopératives viticoles d'Aquitaine ont développé leur modèle gagnant

La coopération viticole offre un nouveau visage

Depuis dix ans, si les caves coopératives se restructurent, elles ne sont pas les seules. Les exploitations viticoles recourant aux caves coopératives pour vinifier tout ou partie de leur production accompagnent ce mouvement. Longtemps éclaté en entreprises familiales nombreuses et modestes, le segment des coopératives viticoles s'est progressivement concentré, au fil des restructurations.

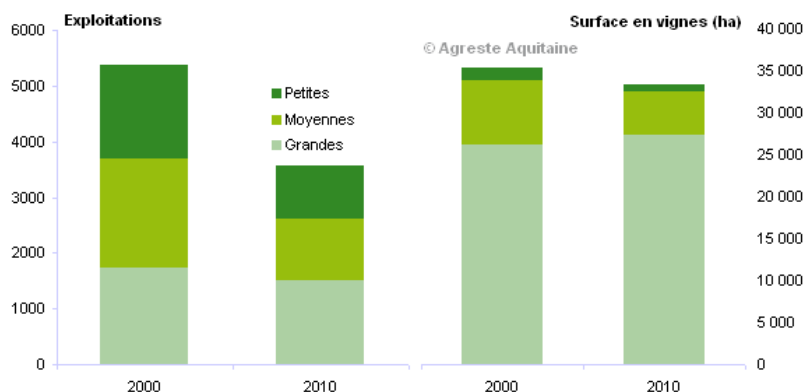
En Aquitaine, 3 560 exploitations viticoles, valorisant 33 500 hectares de vignes, vinifient le produit de leur récolte, exclusivement en caves coopératives en 2010. A cet effectif de coopératives dites « exclusives », il convient d'adjoindre près d'un demi millier d'exploitations, détenant 8 000 hectares de vignes, vinifiant à la fois en chai particulier et en cave coopérative.

Parmi les coopératives « exclusives », les trois quarts disposent d'un potentiel de production supérieur à 25 000 euros. Pour les deux tiers d'entre eux, il excède même 100 000 euros. Au total, ces exploitations grandes et moyennes valorisent 32 500 hectares de vigne, soit la quasi-totalité (97%) du vignoble des coopératives exclusives.

Les dix dernières années ont été marquées par une accélération de la disparition des petites et moyennes exploitations. Les vignes libérées ont été reprises en grande partie par des exploitations déjà existantes. Et ce, quel que soit le département observé. Cette diversité d'exploitations viticoles, qui se manifeste au travers de la taille et de la performance économique, a donc fortement évolué au cours de la dernière décennie. Dès lors, aujourd'hui, la coopération viticole offre un nouveau visage plus adapté aux nouveaux enjeux et défis à venir.

Coopératives exclusives : la restructuration est en marche

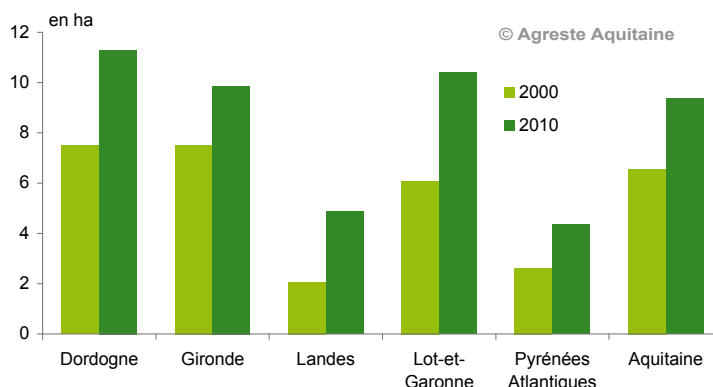
Évolution des exploitations et des surfaces en vigne entre 2000 et 2010



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et RA 2010 - Champ : Coopératives exclusives

La surface moyenne en vigne s'accroît quelque soit le département

Évolution des surfaces moyennes en vigne entre 2000 et 2010



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et RA 2010 - Champ : Coopérateurs exclusifs

Les grandes exploitations, le moteur de la coopération viticole exclusive

Si ces évolutions, en termes d'unités, peuvent inquiéter à première vue, elles cachent une adaptation du premier maillon d'une chaîne, les viticulteurs coopérateurs, aux contraintes économiques d'un marché de plus en plus concurrentiel.

La coopération viticole s'est en effet modernisée, elle est devenue plus performante. Et ce, sans pour autant remettre en cause un modèle, visiblement gagnant, fondé sur l'économie sociale et solidaire. Mais, comment ?

En développant leur potentiel

Tout d'abord, en agrandissant la taille moyenne des exploitations afin d'atteindre une masse critique et de réaliser des économies d'échelle. Entre 2000 et 2010, quel que soit le département, la taille moyenne des exploitations viticoles en coopération s'accroît. Néanmoins, la croissance des exploitations viticoles n'a pas touché l'ensemble des intervenants. Elle s'est faite principalement au profit des exploitations les plus grandes.

Les petites (ex non-professionnelles) reflètent en fait un état transitoire avant la cessation d'activité. Deux fois moins nombreuses en 2010 qu'en 2000, elles s'étendent toujours sur moins d'un hectare.

Les moyennes, quant à elles, réduites de moitié également, ne progressent que d'un demi hectare sur la période.

Les grandes exploitations, avec 45% des unités en 2010 (contre 30% en 2000), représentent 80% du potentiel de production (66% en 2000). Elles sont les principales bénéficiaires de cette mutation.

Entre 2000 et 2010, si le vignoble total entretenu par les grandes exploitations vinifiant exclusivement en chai particulier se replie de 5% (- 8 000 hectares), le résultat chez les coopérateurs exclusifs est diamétralement opposé. Le potentiel progresse de + 5%, soit + 1 500 hectares.

En se spécialisant

En 2010, pour huit coopérateurs exclusifs sur dix, la viticulture représente plus des deux tiers de l'activité agricole. Ils n'étaient que six sur dix en 2000.

Résultat à l'image du vignoble : pluriel. Les girondins se distinguent. Ils sont neuf sur dix à être orientés en viticulture contre trois sur quatre en Dordogne, deux sur trois en Lot-et-Garonne, un peu moins d'un sur deux ailleurs.

Ceux pour qui la vigne n'est pas l'activité agricole principale, combinent généralement élevage et culture de la vigne. Seul le Lot-et-Garonne se démarque, la vigne y côtoie les cultures fruitières.

En conservant leurs spécificités

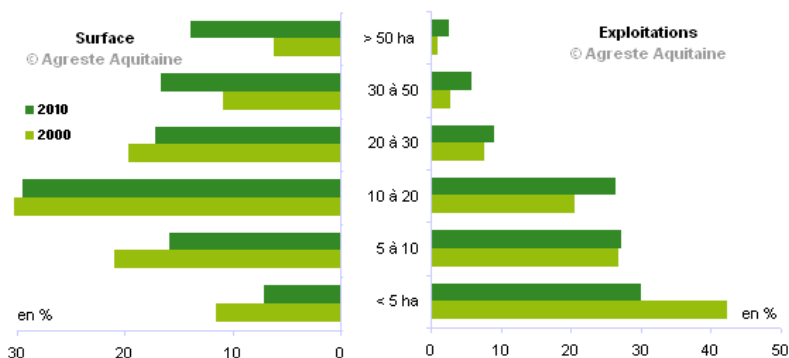
Chez les viticulteurs spécialisés vinifiant en chai particulier, la part de la vigne absorbe la presque totalité des surfaces agricoles. Chez les coopérateurs exclusifs, les résultats sont plus nuancés.

Avec moins d'un hectare sur deux consacrés à la vigne en Dordogne et Lot-et-Garonne et moins d'un sur trois, voire sur quatre dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, les coopérateurs exclusifs, tout en s'agrandissant, n'ont pas bousculé leurs spéculations foncières entre 2000 et 2010. La vigne demeure l'activité agricole principale, comme en 2000, mais pas la surface agricole majoritaire.

En Gironde, en 2000, la vigne absorbait déjà les deux tiers des surfaces des coopérateurs exclusifs. En 2010, la concentration, à l'image de l'ensemble du vignoble girondin, s'accroît. Trois hectares sur quatre sont consacrés à la vigne.

Les 30 hectares et plus : 8% des exploitations, le tiers du vignoble

Évolution des exploitations et surfaces entre 2000 et 2010



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et RA 2010 - Champ : Coopérateurs exclusifs - Grandes et Moyennes exploitations

En adaptant leur statut

En 2010, chez les coopérateurs exclusifs, si l'exploitation individuelle demeure majoritaire, plus de la moitié des surfaces est sous forme sociétaire.

A l'encontre des idées reçues, ce résultat moyen n'est pas à mettre au crédit des deux plus grands vignobles aquitains. En Dordogne et Gironde, l'exploitation individuelle représente les trois quarts de l'effectif et plus de la moitié des surfaces (55%).

A l'opposé, dans les autres départements, les formes sociétaires monopolisent les trois quarts des exploitations et du vignoble.

Toutefois, quel que soit le département, si elles sont deux fois moins nombreuses, les exploitations sous forme sociétaire n'en demeurent pas moins deux fois plus grandes (18 hectares en moyenne contre 9 hectares en individuelle).

Le développement actuel des sociétés d'exploitation se caractérise par la poursuite de l'utilisation d'une structure juridique apte à favoriser la transmission familiale d'exploitation, la recherche d'un véritable statut professionnel pour les conjoints, et l'utilisation d'une formule plus adaptée au développement des grandes exploitations tout en prenant soin de conserver les principales caractéristiques de l'exploitation individuelle.

Chez les coopérateurs exclusifs, l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) répond à cette demande. Elle ne cesse de progresser.

Mais surtout : en accroissant leur productivité

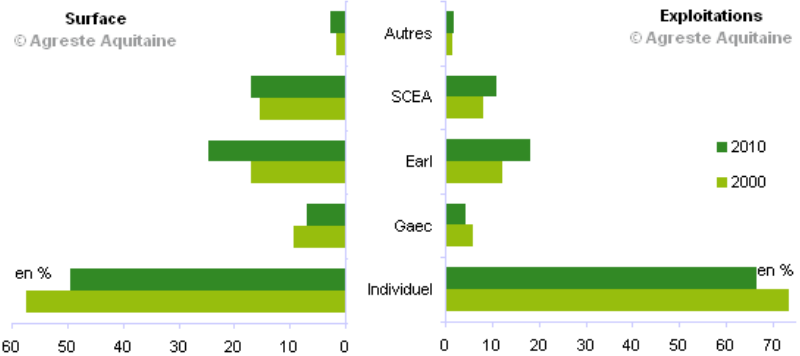
La vigne est gourmande en main-d'œuvre. Comptez cinq hectares de vigne pour un équivalent temps plein annuel, contre près de 70 hectares en céréales.

Du fait de leur taille et de l'absence des travaux au chai, sans parler de la commercialisation, la répartition de la main-d'œuvre, au sein des exploitations vinifiant exclusivement en caves coopératives présente un profil diamétralement opposé à celui des vinificateurs en chai particulier.

Chez ces derniers, la main-d'œuvre familiale pèse pour le quart de

A mi chemin entre individuel et sociétaire

Part des exploitations et des surfaces en vigne en 2000 et 2010 selon le statut



Source : Agreste Aquitaine - RA 2000 et RA 2010 - Champ : Coopérateurs exclusifs - Grandes et Moyennes exploitations

l'emploi, contre les deux tiers chez les coopérateurs exclusifs.

En viticulture, les gains de compétitivité se font essentiellement sur les coûts de production, au premier rang desquels figure la main-d'œuvre. Rappelons qu'en 2010, selon les données du Réseau d'Information Comptable Agricole, cette dernière pèse pour plus de la moitié des charges d'exploitations (52%).

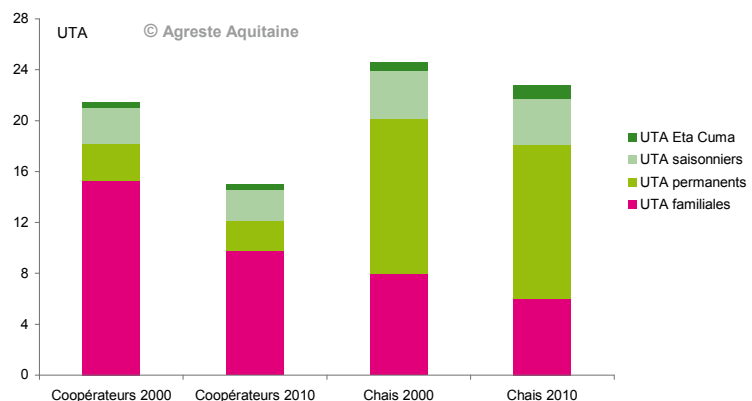
Entre 2000 et 2010, le vignoble détenu par les coopérateurs exclusifs (grandes et moyennes exploitations) s'est érodé de 4%, contre le double chez les vinificateurs en chai particulier. Parallèlement, la main-d'œuvre chutait de - 14% chez les vinificateurs, alors qu'elle se repliait d'un tiers chez les coopérateurs exclusifs.

Par choix ou par contraintes, les coopérateurs ont donc optimisé leurs ressources humaines malgré des baisses plus marquées, et ce, à tous les niveaux. - 40% en main-d'œuvre familiale (contre - 30% chez les vinificateurs) et - 18% en salariat extérieur (contre - 6% en chai particulier).

Conséquence : si la productivité du travail a peu évolué chez les vinificateurs en chai particulier, passant pour un équivalent temps plein annuel de 4,1 hectares en 2000 à 4,4 hectares en 2010, elle a fait un bond phénoménal chez les coopérateurs exclusifs : + 47%, soit 6,7 hectares de vigne par ETP en 2010, contre 4,6 hectares en 2000.

La productivité du travail s'accroît de 47% chez les coopérateurs exclusifs

Equivalent temps plein pour 100 hectares de vignes



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 - Champ : Coopérateurs et vinificateurs exclusifs - Grandes et Moyennes exploitations

Des coopérateurs, plus jeunes que la moyenne,

En Aquitaine, en 2010, les coopérateurs viticoles exclusifs sont en moyenne plus jeunes (49 ans) que leurs collègues vinifiant en chai particulier (55 ans).

Entre 1988 et 2000, alors que chez les vinificateurs en chai particulier, le recul en part relative et absolue des jeunes viticulteurs était déjà notable, la coopération viticole exclusive enregistrait quant à elle un rajeunissement de ces troupes. Plus d'un coopérateur exclusif sur quatre avait moins de quarante ans.

Ces jeunes coopérateurs d'hier ne manquent pas à l'appel dix ans plus tard. Ils sont devenus les quadras d'aujourd'hui.

En 2010, les nouveaux arrivants sont moins nombreux. Un coopérateur sur cinq a moins de quarante ans. Ce phénomène ne concerne pas la seule viticulture, coopérateur ou non, elle affecte la quasi-totalité des filières et territoires agricoles.

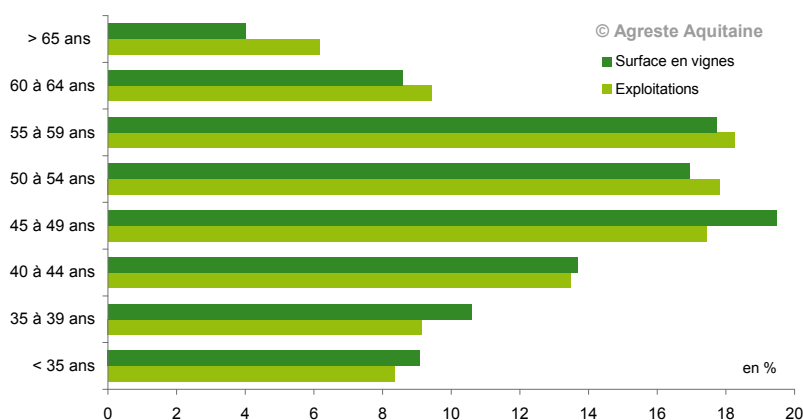
La valeur n'attendant pas le nombre des années, ces jeunes coopérateurs s'installent sur des exploitations plus grandes que celles de leurs aînés, en particulier en Lot-et-Garonne, la taille des surfaces en vignes diminuant avec l'âge.

A l'opposé des vinificateurs en chai particulier, les coopérateurs exclusifs transmettent plus tôt. Dans les grandes et moyennes exploitations, les plus de 60 ans entretiennent 12% du potentiel viticole, contre 20% en chai particulier.

Des jeunes plus présents, des aînés en moins grand nombre, concourent au fait que plus de la moitié des surfaces viticoles en coopération exclusive (53%) soit entretenue par des moins de 50 ans contre 46% en chai particulier.

Les moins de 50 ans : plus de la moitié des surfaces

Répartition des exploitations et des surfaces par tranche d'âge du chef



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 - Champ : Coopérateurs exclusifs - Grandes et Moyennes exploitations

Et qui envisagent l'avenir de façon un peu plus sereine.

Aujourd'hui, la forte diminution du nombre des exploitations, viticoles comme agricoles, suscite des interrogations, plus sur l'avenir des 1 350 structures que sur le devenir réel du potentiel de production.

La transmission des petites exploitations ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes que pour les grandes et moyennes. Pour ces 600 coopérateurs de plus de 55 ans, détenant en moyenne un hectare de vigne, la question de la succession n'a plus de véritable sens. Le potentiel de production dont ils disposent devrait, dans la très grande majorité des cas, trouver preneur, réintégrant probablement celui de l'exploitation qu'ils ont préalablement cédée.

Le sentiment d'absence de successeur pour l'exploitation ne préjuge en rien du devenir des terres. Entre 2000 et 2010, les vignes libérées par les coopérateurs

exclusifs ont principalement permis l'agrandissement d'exploitations déjà en place ou dans une moindre mesure à l'installation de jeunes.

Les 500 coopérateurs exclusifs de plus de 55 ans (équitablement répartis entre grandes et moyennes exploitations), qui connaissent ce processus général, peuvent donc penser que leurs propres vignes seront reprises par un autre viticulteur sans pour autant connaître ce dernier, ou, au contraire, ignorer totalement ce qu'elles deviendront, ne s'étant pas encore interrogés sur leur avenir.

Quant aux autres, près de 250 coopérateurs, majoritairement à la tête d'une grande exploitation, la question est réglée. Un membre de la famille est pressenti pour la reprise. Entretien de la moitié du vignoble des plus de 55 ans, ils sont donc un sur trois à connaître leur successeur, contre moins d'un sur quatre chez leurs collègues vinificateurs en chai particulier.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
 Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2012

Directeur Régional : Hervé DURAND
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
 Composition - Impression : SRISET Aquitaine
 Dépôt légal à parution
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412